

DEPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 21 Avril (21/04/2016)**

Le Conseil Municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme Valette, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux,**

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux,**

**ETAIT ABSENT** :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

**ENFANCE**

**16 – 21 Avril 2016**

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE**

Rapporteur : Mme GARRIGUES

**Considérant** que l'accueil de loisirs municipal associé à l'école (ALAE) du Sarlac accueille un enfant sur le temps périscolaire qui nécessite la présence d'une tierce personne,

**Considérant** que cet enfant est suivi pendant le temps scolaire par une auxiliaire de vie scolaire (AVS),

**Considérant** qu'afin d'assurer une continuité dans ce suivi de l'enfant, il apparait important que la même AVS puisse suivre l'enfant également, sur son temps de présence à l'ALAE du Sarlac,

**Considérant** que cette continuité de suivi entre dans le cadre du partenariat avec l'éducation nationale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant qu'il convient de signer cette convention avec la direction départementale de l'éducation nationale pour permettre à cet enfant, suivi par une A.V.S sur le temps scolaire, de s'inclure sur les temps péri scolaires dans les meilleures conditions possibles,

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune de Moissac et la direction départementale de l'éducation nationale

Pour copie conforme

Moissac, le 22 avril 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :